

Collèges

Les professionnels réclament davantage de reconnaissance

Québec, le 29 octobre 2019 — Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déposera son cahier de revendications demain au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). Le document a été entériné par les professionnels des collèges affiliés au SPGQ dans une proportion de 95 %.

Le cahier compte près d'une soixantaine de demandes visant principalement à répondre à trois grands enjeux.

Discrimination systémique

Le SPGQ constate que les conditions salariales se détériorent au même rythme que le corps d'emploi se féminise. En effet, l'écart du traitement entre professionnels et cadres est passé de 19 % en 1997 à 36 % en 2014. Les cadres ont donc un revenu supérieur de près de 27 000 \$. Les professionnels (emploi à prédominance féminine) ont connu une croissance de leur traitement deux fois moins importante que les cadres (emploi à prédominance masculine).

Cette discrimination systémique envers les femmes s'observe également par rapport aux enseignants (catégorie d'emploi mixte). Historiquement, les salaires des professionnels étaient plus élevés que ceux des enseignants. En 1997, les professionnels gagnaient 16 % (9 600 \$) de plus que les enseignants. En 2019, la rémunération des enseignants a dépassé celle des professionnels de 5 % (plus de 4 000 \$). Cela se traduit donc par une baisse relative de 21 % pour le traitement du personnel professionnel.

« Cette situation inacceptable doit être corrigée de manière durable », indique Line Lamarre, présidente du SPGQ et responsable du dossier de l'éducation supérieure.

Attraction et rétention

Le personnel professionnel occupe des fonctions complexes avec des exigences élevées d'entrée en fonction. Il y a des iniquités dans les conditions de travail entre différentes catégories d'employés dans les collèges et leurs professionnels. L'attractivité et la rétention des emplois professionnels ne sont donc plus ce qu'elles étaient.

« L'employeur doit mettre en place des conditions avantageuses afin d'attirer et de retenir les meilleurs », juge Mme Lamarre.

Reconnaissance de l'appartenance à l'éducation supérieure

Le milieu collégial a évolué avec les années et a rapidement joint les rangs de l'éducation supérieure. C'est ce que stipule l'avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (mars 2019). Or, le gouvernement ne semble pas le reconnaître pour les professionnels. Pourtant, son organigramme démontre clairement que les collèges et universités sont sous la gouverne de l'éducation supérieure.

Cette reconnaissance doit maintenant s'étendre au-delà d'un organigramme et transparaître dans les conditions de travail offertes aux professionnels.

Prochaines étapes

L'employeur doit déposer ses propres demandes au plus tard le 31 décembre 2019. Les négociations entre les parties commenceront ensuite.

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente près de 28 000 spécialistes, dont environ 20 000 dans la fonction publique, 5 050 à l'Agence du revenu du Québec et 2 950 en santé, en éducation et dans les sociétés d'État.

— 30 —

Source

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Renseignements

Nathalie Côté

Conseillère à l'information

418-780-5107 | nathalie.cote@spgq.qc.ca

Suivre le SPGQ

Web : www.spgq.qc.ca

Twitter : twitter.com/spgq

Facebook : www.facebook.com/lespgq